

**Département  
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-136-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

**N° 136/25**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

**Objet de la délibération :**

Déchets : Modification du règlement de collecte et de facturation

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	3
• Dont représenté(e)s	12
• Excusé(e)s :	11
• Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.**

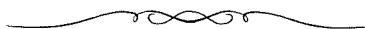
Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHENRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

**Procuration** Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

**Suppléé(e)s** Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

**Excusé(e)** Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Vu la proposition de la commission Déchets réunie le 09 octobre dernier, pour modifier comme suit les règlements de collecte et de facturation du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés :

**Règlement de collecte :**

- Modification du nombre de colonne semi-enterrées et du nombre de site collectés : 2 supplémentaires à Mouthier (nouveau site).

Article 5.5 rédigé comme suit : 16 colonnes semi enterrées OMR/DMR réparties sur 8 sites avec l'installation de deux colonnes à Mouthier Haute Pierre.

- Modification du nombre de communes :

Article 7.1 et 7.2 rédigé comme suit : 71 communes collectées à la suite de la fusion d'Eternoz Vallée du Lison au 01/01/2025.

- Ajout d'un paragraphe dans l'article 7.4:

*Dans un objectif d'amélioration continue du tri des recyclables et d'une baisse du taux de refus, des accroche-bac seront apposés sur les bacs jaunes refusés par les agents invitant les usagers à retrier leur bac en vue d'une prochaine collecte*

**Règlement de facturation :**

- Modification volume du bac à la suite du passage en C0.5 :

Article 7.9 rédigé comme suit : *Tout usager assimilé disposant d'un bac jaune recyclable de 660 L ou 770 L se verra doté d'un bac gris de 140 L OMR minimum (art 7.9) ; la grille tarifaire 2026 sera modifiée en conséquence.*

Le Conseil communautaire après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

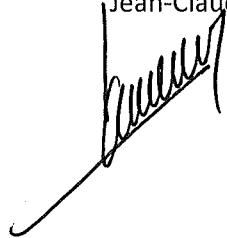
- Modifier les deux règlements de collecte et de facturation comme proposé par la commission Déchets en annexes ;
- Communiquer à l'ensemble des usagers du service Déchets, les règlements en vigueur via une publication sur le site internet de la Communauté de communes Loue Lison.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-136-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025